

L'École Intercommunale de Musique est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dirigée par un bureau, un conseil d'administration et un président.

Une directrice administrative, pédagogique, une assistante administrative, des enseignants diplômés participent à son fonctionnement et encadrent les adhérents.

Vous pourrez retrouver notre règlement intérieur et notre règlement des études sur notre site internet.

**N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour soutenir notre projet associatif !**

Ecole Intercommunale Musique et Théâtre de Figeac

2 rue Victor Delbos

46 100 FIGEAC

Tel : 05 65 34 78 87

Mail : [administration@eim-figeac.fr](mailto:administration@eim-figeac.fr)

Site internet : <https://www.eim-figeac.fr/>

Site



Facebook



Horaires secrétariat

Mardi : 10h à 12h / 13h30 à 17h30

Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 13h30 à 17h30

Partenaires :



<https://www.associationlagranja.com/>



<https://www.avis-pas-sage.com/>



<http://harmonie-figeac.com>



<http://orguesdefigeac.fr>



# Ecole Intercommunale Musique et Théâtre de Figeac

Reprise des cours le 14 septembre

## Saison 2026-2027

*Pédagogie collective et individuelle*

*Parcours Dispositif Musical de Pratique Instrumentale*

*Parcours personnalisé*

*Ateliers théâtre*



# MUSIQUE

## SENSIBILISATION

Découverte des arts musique et/ou théâtre à travers des jeux vocaux, chansons et jeux rythmiques, déplacement dans l'espace

- **Eveil musical** : 5 ans Grande section
- **Initiation musicale** : 6 ans CP

Cours de 0h45 hebdomadaire

## FORMATION MUSICALE

La formation musicale facilite le lien entre le musicien et le monde musical. Cette pratique développe l'autonomie, ses connaissances théoriques et culturelles, sa curiosité, sa créativité, son oreille mélodique et harmonique ainsi que son sens du rythme.

Planning des cours à disposition sur le site internet de l'école

## ENSEMBLES ET PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives sont la finalité même de l'apprentissage instrumental. Ces pratiques permettent au travers de projets artistiques variés de développer la confiance en soi, l'écoute des autres, le partage, l'autonomie...

**Chorale d'enfants, atelier vocal, ensemble à vent, de flûtes, guitares, percussions, orchestre à cordes et orchestre symphonique, Batucada.**

## DEPARTEMENT MUSIQUE CLASSIQUE

Le cursus de formation au sein de ce département se compose de :

- 1 Cours d'apprentissage instrumental en privilégiant la pédagogie collective
- 1 cours de formation musicale ou/et 1 cours de pratique collective

Cette formation est accessible aux jeunes à partir du CE1 en 2 cycles d'apprentissage et en Classe du Dispositif Musical de Pratique Instrumental de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Disciplines instrumentales : **Flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, tuba, trombone, violon, alto, violoncelle, piano, orgue, guitare, percussions.**

## DEPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES

Apprentissage à base d'exercices et de morceaux choisis dans différents styles.

- **Guitare et basse électrique** : dès 9 ans

Apprentissage et approfondissement des notions de tempo et des notions corporelles

- **Batterie** : dès 8 ans (à valider auprès du professeur)

Cours d'apprentissage instrumental et Atelier collectif : de 1h à 1h30 hebdomadaire

## DEPARTEMENT DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

Enseignement basé sur l'oralité qui comprend une technique instrumentale en lien avec une pratique vocale et corporelle (chant, danse).

- Instruments proposés : **violon traditionnel, bandjo, et accordéon diatonique**
- Pratique collective : ensembles enfants et adultes

Cours allant de 0h30 à 2h hebdomadaire

# THEATRE

Apprentissage sous formes d'ateliers : échauffements, exercices variés, jeux, improvisations solo ou collectives, découverte de soi et des autres, libération de sa créativité, jeu de l'acteur...

## Enfants à partir de 8 ans

Cours hebdomadaire de 1h

## Préados à partir de 10 ans

Cours hebdomadaire de 1h30

## Ados à partir de 14 ans

Cours hebdomadaire de 1h30

## Adultes

Cours hebdomadaire de 2h

